DOSSIER DE CANDIDATURE A LA CERTIFICATION D'OPERATEUR DE DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
ENERGIE

Prénom et nom du candidat à la certification : *(à compléter)*

……..

Merci de compléter ce dossier, d'y joindre les pièces demandées, d'en parapher chaque page et de signer les pages selon les modalités indiquées.
Nous ne pourrons pas envoyer votre convocation en cas de dossier incomplet.

DOSSIER A RETOURNER 15 jours avant la date de l'examen

ABCIDIA CERTIFICATION
Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage
BAL N° 60011
102, route de Limours
78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Liste des éléments à joindre impérativement au dossier

- **Une photo d'identité récente** qui sera utilisée pour vous identifier le jour des épreuves (Inscrire votre nom au dos le cas échéant- peut être envoyée sous format numérique)
- **Copie d'une pièce d'identité**
- **Un CV à jour**
- **Copie des attestations de formation selon la certification choisie**
- **Justificatifs** des prérequis selon votre situation (Pages 7 et/ou 8)
- **Attestation d'assurance** pour les candidats à la certification Audit Energétique
- **Règlement** du montant TTC correspondant au nombre de certification(s) demandée(s) à l'ordre d'Abcidia Certification (lors du virement veuillez inscrire votre nom Rib joint en dernière page)

Certifications

☐ **DPE SANS MENTION**

☐ **AUDIT ENERGETIQUE**

Certification avec mention

☐ **DPE AVEC MENTION (Initial, pour les personnes qui ne sont pas certifiés DPE)**

☐ **DPE AVEC MENTION (Extension d'un certificat sans mention en cours de validité)**

1-Renseignements sur le candidat à certifier

Le candidat remplit la partie ci-dessous, paraphe chaque page et signe la dernière page selon les modalités indiquées.

Si le candidat n'est pas salarié, ses résultats et son certificat seront envoyés à l'adresse ci-dessous.

Si le candidat a des besoins particuliers nécessitant l'aménagement de la procédure de certification (handicap, etc…), merci de joindre sa demande à ce dossier de candidature, afin que l'Organisme puisse en examiner la recevabilité.

Nom : ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal ..... Ville .....

Tél : ..... Portable : ..... Fax : .....

E mail personnel : ....

Logiciel métier utilisé pour le passage de l'épreuve pratique : ……..

2-Renseignements sur l'employeur du candidat

Lorsque le candidat à certifier est salarié, son employeur remplit la partie ci-dessous, paraphe chaque page et signe la dernière page selon les modalités indiquées.
Les résultats sont adressés au candidat.

Société : .....

Prénom/Nom de la personne habilitée à représenter la société :……

....

Fonction :…….....

Adresse d'envoi du certificat : .....

.....

Adresse d'envoi de la facture (si différente) .....

....

Tél : : ..... Portable : ..... Fax : .....

E mail : ....

3-Tarifs

Ces tarifs sont valables à partir du 1er janvier 2025.

TARIF - CERTIFICATION DPE - AUDIT ENERGETIQUE - Prix TTC				
ANNEES	**DPE AVEC ET/ OU SANS MENTION**	**AUDIT ENERGETIQUE (le cycle Audit Energétique se calera sur le cycle DPE)**	**Total par année pour une spécialité**	**Total par année pour deux spécialités**
1ère Année *Un CSO Audit Energétique devra être réalisé dans les 6 mois suivant la certification quelle que soit l'année de certification DPE	Certification : 360 € TTC CSO (a priori): 1200 € TTC	Certification : 360 € TTC *CSO (a priori): 1200 € TTC Si 2 spécialités CSO : 1400 € TTC	1560 € TTC	2120 € TTC
2ème Année	Surveillance documentaire : 300 € ttc	Surveillance documentaire : 300 € TTC	300 € TTC	600 € TTC
3ème Année	CSO (a posteriori) : 1200 € TTC	CSO (a posteriori) : 1200 € TTC Si 2 spécialités CSO : 1400 € TTC	1200 € TTC	1400 € TTC
4ème Année	Surveillance documentaire : 300 € TTC	Surveillance documentaire : 300 € TTC	300 € TTC	600 € TTC
5ème Année	CSO (a posteriori) : 1200 € TTC	CSO (a posteriori) : 1200 € TTC Si 2 spécialités CSO : 1400 € TTC	1200 € TTC	1400 € TTC
6ème Année	Surveillance documentaire : 300 € TTC	Surveillance documentaire : 300 € TTC	300 € TTC	600 € TTC
Cas Test *	240 € TTC			
Surveillance documentaire suite à plainte ou réclamation**	300 € TTC			
Contrôle sur ouvrage déclenché suite à plainte ou réclamation **	1200 € TTC			
Total sur 7 ans (sans le cas test et contrôle)*			4860 € ttc	6720 €TTC

*Cas test : Suite à un résultat de niveau II lors d'une première opération de contrôle ou suite à un résultat de niveau I ou II lors d'une seconde opération de contrôle déclenchée en niveau III de la première.

**Contrôle sur ouvrage et surveillance documentaire déclenché suite à plainte ou réclamation

Il est impératif d'effectuer le règlement **à réception de la facture** pour le passage de l'examen.
A défaut de règlement, aucun résultat ne sera communiqué.

Rattrapage théorique et pratique :

Les premiers rattrapages théorique et pratique sont offerts.
A partir du 2 -ème rattrapage l'épreuve théorique sera facturée 30 € TTC par domaine et par passage et l'épreuve pratique sera facturée 60 € TTC par domaine et par passage.
Ses sommes seront dues et facturées de plein droit, en cas d'absence ou d'annulation **48h** avant la date de l'évaluation (sauf sur présentation d'un justificatif médical ou cas de force majeur).
En cas d'absence injustifiée, toute inscription à une session de rattrapage ultérieure, ne sera considéré qu'après règlement du 1 er rattrapage manqué.

4. Transfert

- Le certifié qui souhaite faire **transférer sa certification auprès d'un autre organisme de certification** doit demander à l'organisme qu'il souhaite rejoindre de nous adresser une demande de dossier technique. ABCIDIA CERTIFICATION dispose alors d'un délai d'un mois à compter de la date de réception de la demande pour adresser les éléments du dossier.

- **Toute demande de transfert entrant** (vers Abcidia Certification) est **gratuite**. Le certifié devra nous adresser un courrier de demande de transfert dont un modèle est disponible sur le site https://www.abcidia-certification.fr/

5. Calendrier des certifications organisées par ABCIDIA Certification

Modalités de passage des examens

DPE sans Mention- DPE avec Mention

DPE sans mention : Passage des épreuves Théoriques et Pratiques en Présentiel

DPE avec mention : Passage des épreuves Théoriques et Pratiques en Présentiel

AUDIT ENERGETIQUE

Passage des épreuves Théoriques et Pratiques en Présentiel

Uniquement pour la certification AUDIT ENERGETIQUE (inscription par mail auprès de Me FAUVELLIERE : celine.fauvelliere@abcidia-certification.fr)

Dates des examens en PRESENTIEL DPE

à Saint Rémy les Chevreuse

Merci d'inscrire la ou les date(s) et le(s) module(s) de votre choix

SEPTEMBRE 2026	OCTOBRE 2026	NOVEMBRE 2026	DECEMBRE 2026
11	2	13	4
25	20	26	15
	29		
	30		

	MATIN	APRES - MIDI
DPE sans Mention Théorie 1h30		
DPE sans Mention Pratique 2h30		
DPE avec Mention Théorie 2h15		
DPE avec Mention Pratique 2h30		

Pour les examens en distanciel, vous devez impérativement être munis d'un ordinateur disposant d'un système d'exploitation Windows mis à jour : incompatible sous MAC (OS), Linux etc.
Vous devrez également avoir une bonne connexion internet (minimum 30 mégas) et disposer d'un local dans lequel vous pourrez vous isoler. La procédure des examens en distanciel est consultable sur notre site https://www.abcidia-certification.fr/, rubrique « documents à télécharger ».

Merci d'inscrire la ou les date(s) et le(s) module(s) de votre choix.

Pour toute organisation de sessions d'examens en intra, ou en province, n'hésitez pas à nous contacter :

- **par téléphone au 01 30 85 25 71**
- **par mail à l'adresse suivante** veronique.delmay@abcidia-certification.fr

6. Certification initiale : DPE SANS ET AVEC MENTION

Justificatifs des prérequis à la certification initiale:

- La preuve par tous moyens d'une expérience professionnelle de 3 ans de technicien ou agent de maîtrise dans le domaine du bâtiment (Certificat de travail, fiche de paie sur laquelle figure l'ancienneté ou tout autre justificatif).

OU

- Un diplôme BAC+2 dans le domaine du bâtiment

OU

- Une expérience professionnelle de 3 ans justifiée par un certificat de travail, fiche de paie sur laquelle figure l'ancienneté ou tout autre justificatif + Titre RNCP de niveau 5

+

Attestation de formation initiale.

DPE SANS MENTION

Formation initiale :

- Attestation de formation initiale d'une durée de 56h minimum. L'attestation de formation doit attester et justifier que le contenu est consacré aux compétences définies par l'annexe 3 de l'arrêté du 20 juillet 2023

Cette formation initiale comprend :

- Une formation théorique d'une durée de 28 heures minimum (4 jours) qui peut être réalisée en distanciel
- Une formation pratique d'une durée de 28 heures minimum (4 jours) dont 7 heures de terrain (1 journée), et 7h de formation pratique qui peuvent être réalisées en distanciel.

L'attestation de formation doit être délivrée par un organisme de formation certifié sur le référentiel de l'arrêté du 20 juillet 2023.

DPE AVEC MENTION

Formation initiale :

- Attestation de formation initiale d'une durée de 77h minimum. L'attestation de formation doit attester et justifier que le contenu est consacré aux compétences définies par l'annexe 3 de l'arrêté du 20 juillet 2023

Cette formation initiale comprend :

- Une formation théorique d'une durée de 35 heures minimum (5 jours) qui peut être réalisée en distanciel
- Une formation pratique d'une durée de 42 heures minimum (6 jours) dont 14 heures de terrain (2 journées), et 14 h de formation pratique qui peuvent être réalisées en distanciel.

L'attestation de formation doit être délivrée par un organisme de formation certifié sur le référentiel de l'arrêté du 20 juillet 2023.

EXTENSION (dans le cas ou le candidat détient déjà une certification sans mention) :

- Attestation de formation portant sur le programme de la Mention d'une durée de 21h minimum

. L'attestation de formation doit attester et justifier que le contenu est consacré aux compétences définies par l'annexe 3 de l'arrêté du 20 juillet 2023

Cette formation initiale comprend :

- Une formation théorique d'une durée de 7 heures minimum (1 jour) qui peut être réalisée en distanciel
- Une formation pratique d'une durée de 14 heures minimum (2 jours) dont 7 heures de terrain (1 journée), et 7h de formation pratique qui peuvent être réalisées en distanciel.

L'attestation de formation doit être délivrée par un organisme de formation certifié sur le référentiel de l'arrêté du 20 juillet 2023.

7. FORMATIONS CONTINUES

A/ TUTORAT

- Dans les 12 mois suivants l'obtention de la certification, le certifié doit suivre un tutorat sur le référentiel de l'arrêté du 20 juillet 2023 avec un tuteur expérimenté d'au moins 5 ans (formateur DPE ou Diagnostiqueur) portant sur 2 missions.

- Le certifié doit transmettre à son organisme de certification la preuve du tutorat (attestation rédigée par le tuteur).

Attention : si certification AVEC MENTION au moins 1 mission dans le périmètre de la mention

B/ FORMATION CONTINUE AU COURS DU CYCLE

- **Sans Mention :**

7 Heures au cours des 2ème, 3ème ,4ème et 6ème année en incluant un cas test de fin de formation

- 28 heures de formation au total sur le cycle de 7 ans

L'attestation de formation doit être délivrée par un organisme de formation certifié sur le référentiel de l'arrêté du 20 juillet 2023.

- **Avec Mention :**

- 14 heures au cours de la 2ème année, 7 heures au cours des 3ème ,4ème ,5ème et 6ème année
- 42 heures de formation au total sur le cycle de 7 ans

L'attestation de formation doit être délivrée par un organisme de formation certifié sur le référentiel de l'arrêté du 20 juillet 2023.

8. Certification initiale : AUDIT ENERGETIQUE

Justificatifs des prérequis à la certification initiale :

- Avoir disposé d'une certification DPE pendant au moins 2 ans au cours des 3 dernières années (périodes de suspensions déduites)

Ou

- Avoir reçu une attestation audit énergétique avant le 31/12/2023 et ayant bénéficié d'une prorogation de cette dernière.

+

- Avoir suivi une formation initiale

+

- Justifier d'être assuré au plus tard à la date de délivrance de l'extension de certification.

Formation initiale :

- Attestation de formation de 70h (10 jours) : L'attestation de formation doit attester et justifier que le contenu est consacré aux compétences définies par l'annexe IV du Décret n°2023-1219 du 20 décembre 2023.

Cette formation initiale comprend :

- Une formation théorique de 35 heures (5 jours) qui peut être réalisée en distanciel.
- Une formation pratique de 35 heures (5 jours) dont 14 heures minimum de terrain, seulement 7 heures peuvent être réalisées en distanciel.

ENGAGEMENT DES PARTIES

Abcidia certification s'engage à :

- mettre à disposition du candidat et de son employeur les documents utiles pour la bonne compréhension des modalités de passage des examens, de délivrance et du maintien de la certification.
- respecter la confidentialité des informations communiquées par le candidat.
- respecter la confidentialité des notes d'examen attribuées au candidat qui en est le seul destinataire.

Le candidat reconnaît avoir pris connaissance des documents précités.

Il s'engage à ne pas frauder lors du passage des examens, à respecter les consignes données par Abcidia Certification lors des épreuves et à garder confidentielles les informations sur le contenu des examens organisés par Abcidia Certification.

Rappel : Le candidat s'engage à stipuler dans tous ses contrats de diagnostic qu'il pourra être accompagné par un examinateur représentant ABCIDIA CERTIFICATION. Il stipule également dans ses contrats qu'un examinateur représentant ABCIDIA CERTIFICATION est susceptible de contacter son donneur d'ordre postérieurement à son intervention.

A cette fin, le dignostiqueur recueillera le consentement de ses clients via le formulaire transmis par le Ministère chargé de la Construction (Disponible sur le Site ABCIDIA CERTIFICATION).

L'employeur du candidat déclare avoir pris connaissance des documents concernant les modalités de passage des examens, de délivrance et du maintien de la certification.

La délivrance de la certification ne sera effective qu'après règlement de la prestation à Abcidia Certification. En cas de paiement en deux fois, le non-paiement de la seconde échéance entraîne la suspension de la certification jusqu'à son règlement.

Le candidat (prénom-nom)	Mention manuscrite « bon pour accord »/ date/signature
L'employeur (prénom-nom-qualité)	Mention manuscrite « bon pour accord »/ date/signature/cachet de la société

ACCORD MUTUEL POUR LES EXAMENS DE CERTIFICATION EN DISTANCIEL RELATIF A LA SECURISATION DES INFORMATIONS ET A LA PROTECTION DES DONNEES

Dans le cadre des examens de certification en distanciel, **ABCIDIA Certification** demande au candidat d'utiliser un logiciel qui permet au surveillant de session de prendre le contrôle de son poste informatique, et d'installer un lien de connexion à son serveur d'examen.

Cette mise à disposition du poste du candidat entraîne la possibilité pour **ABCIDIA Certification** d'avoir fortuitement accès à des données personnelles du candidat, bien que le surveillant de session ne se limite qu'à des manipulations nécessaires à la tenue de la session d'examen (visuel des éléments présents sur le bureau du poste informatique, accès aux historiques de téléchargement, historiques de navigation internet, boite mail…).

Je soussigné(e) Mr / Mme ……m'engage :

- A me conformer et à respecter la « procédure d'examen de certification initiale à distance des diagnostiqueurs immobiliers » consultable sur le site https://www.abcidia-certification.fr/ tant en ce qui concerne les moyens techniques dont je dois disposer pour l'examen que sur la tenue dudit examen ;
- A laisser le surveillant de session prendre le contrôle à distance de mon poste informatique dans les conditions ci-dessus énoncées.

J'atteste avoir bien pris connaissance de la procédure des examens de certification à distance et que la **SARL ABCIDIA Certification** ne saurait être mise en cause cas de perte, endommagement ou modification de fichier ou de tout autre incident sur mon poste informatique.

Par le présent accord, nous soussignés la **SARL ABCIDIA Certification** nous engageons :

- A respecter la confidentialité des données auxquelles nous pourrions fortuitement avoir accès dans le cadre de notre mission, et à nous limiter strictement aux manipulations informatiques nécessaires à la tenue des examens en distanciel ;
- A ne pas intervenir, sous quelque forme que ce soit, sur des fichiers présents sur les ordinateurs des candidats, ni à procéder à des téléchargements et importation de fichiers ou programmes autres que ceux nécessaires à la tenue des examens. En outre, la **SARL ABCIDIA Certification** ne saurait être mise en cause cas de perte, endommagement, modification ou autre de fichier(s) sur le poste du candidat.

Fait à …….. le……

Le candidat (prénom-nom)	Signature :
ABCIDIA Certification Hervé POGAM gérant	

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

OPERATEUR DE DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Je soussigné(e)……

M'engage à respecter la confidentialité des informations dont j'aurai connaissance dans le cadre des sessions d'examen organisées par ABCIDIA CERTIFICATION ;

Affirme avoir pris bonne connaissance des règles d'utilisation de la marque « certifié Abcidia certification – Opérateur de diagnostics immobiliers » consultable sur le site https://www.abcidia-certification.fr/ et m'engage à les respecter ;

Atteste avoir pris connaissance du dispositif particulier de certification et des règlements techniques d'évaluation des domaines pour lesquels je candidate, consultables sur le site https://www.abcidia-certification.fr/. Je m'engage à m'y conformer et les respecter.

M'engage à communiquer à ABCIDIA CERTIFICATION sans délai, toutes modifications relatives à mon activité professionnelle, et particulièrement celles qui me mettraient dans l'incapacité à continuer à satisfaire aux exigences de la certification (changement de coordonnées professionnelles, de statut, cessation temporaire de mon activité pour raisons personnelles, médicales…) ;

M'engage à mettre en place les dispositions nécessaires pour fournir à ABCIDIA CERTIFICATION les documents qui me seront demandés dans le cadre des surveillances et des contrôles sur ouvrage (registre de réclamation, liste des rapports, rapports, attestations diverses, autorisation d'être accompagné par un examinateur…) ;

M'engage à stipuler sur mes contrats de diagnostics la possibilité d'être accompagné par un examinateur représentant d'Abcidia Certification.

M'engage à réaliser une veille technique, juridique et règlementaire des domaines pour lesquels je suis certifié(e) et en transmettre les justificatifs à ABCIDIA CERTIFICATION, notamment **en transmettant à ABCIDIA CERTIFICATION les justificatifs des formations continues réalisées.** J'ai bien pris connaissance que cela constitue une des conditions relatives à la réussite de mes opérations de surveillance.

M'engage à tenir à jour la liste de tous les rapports établis sous couvert de mes certifications et m'engage à la communiquer à ABCIDIA CERTIFICATION sur simple demande ainsi que les rapports correspondants à la liste susvisée, pendant 7 ans après leur date d'établissement.

Je déclare sur l'honneur ne pas être déjà titulaire de certifications dans les domaines pour lesquels je suis candidat.

J'affirme avoir pris connaissance des sanctions encourues en cas de non-respect des différentes dispositions du référentiel de certification mis en place par ABCIDIA CERTIFICATION (suspension / retrait de la certification, action judiciaire le cas échéant…);

Fait à …….. le……

Signature

POUR TOUTE PRECISION, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER

Vos interlocuteurs : Hervé POGAM – Véronique DELMAY
herve.pogam@abcidia-certification.fr/veronique.delmay@abcidia-certification.fr
Téléphone : 01 30 85 25 71 - www.abcidia-certification.fr

RIB ABCIDIA CERTIFICATION

CIC

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
10096	18503	00026529401	42	EUR	CIC RHONE OUEST ENTREPRISES

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)	BIC (Bank Identifier Code)
FR76 1009 6185 0300 0265 2940 142	CMCIFRPP

Domiciliation
CIC RHONE OUEST ENTREPRISES
129 AVENUE CHARLES DE GAULLE
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

04 72 00 56 23

Titulaire du compte (Account Owner)
ABCIDIA CERTIFICATION
102 ROUTE DE LIMOURS
78470 ST REMY LES CHEVREUSE

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE